



Réfléchir sur la Yougoslavie: le massacre aux bords de la Morava - en notre nom

L'attaque de l'OTAN contre la population civile, le 30 mai 1999 en plein jour

Par [Hans Wallow](#)

Mondialisation.ca, 15 février 2007

[Horizons et Débats, 7e année no 5](#) 15
février 2007

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Sanja Milencovic n'avait que 15 ans. Elle a été tuée le 30 mai 1999 un beau jour de printemps, lors de la fête de la Trinité, lorsque des avions de combat de l'OTAN ont détruit un pont militairement insignifiant sur la Morava, dans sa ville natale de Varvarin, en Serbie. Avec elle, dix autres civils ont trouvé la mort lors du massacre et 27 autres habitants de Varvarin ont été grièvement blessés.



Source de la carte: www.cnn.com/.../31/kosovo.01/yugo.varvarin.jpg

La mère de *Sanja*, *Vesna Milenkovic*, est une des proches des morts et des personnes concernées qui ont demandé réparation à la République fédérale allemande - à la place de l'OTAN - devant la Cour suprême constitutionnelle de Karlsruhe. C'est la première fois que

des victimes civiles demandent des dommages et intérêts après que l'Allemagne a participé à des combats et violé le droit international. «Nombreux sont ceux qui veulent savoir encore aujourd'hui comment est morte la princesse *Diana*. Moi, je veux savoir pourquoi mon enfant innocente a été tuée», déclare Vesna Milenkovic: «Nous voulons surtout que justice soit faite. Il faut que la vérité se sache et que les responsables soient désignés. Personne ne pourra remplacer ma fille.»

Bien que la Cour suprême constitutionnelle de Karlsruhe ait soutenu, également dans le cas du massacre commis par les SS dans le village grec de Distimo, que les conséquences de la guerre étaient à régler entre les Etats, les juges fédéraux, en raison d'un renforcement des droits de l'individu dans le droit international, avait alors laissée ouverte la question de savoir si cela était aussi valable, par exemple, dans le cas d'engagements de la Bundeswehr à l'étranger.

L'attaque aérienne était contraire au droit international; c'était donc un crime de guerre

C'est ce qu'espéraient les citoyennes et les citoyens de Varvarin, représentés par l'avocat *Norbert Gross* de Karlsruhe. Dans son exposé des motifs de la demande de révision, il écrit que «le droit à des réparations individuelles pour des personnes lésées n'est pas exclu au titre du droit national à côté d'un droit éventuel à des réparations revendiqué par leur pays d'origine au titre du droit international». Pour les habitants de Varvarin, l'attaque aérienne était contraire au droit international et donc un crime de guerre. Mais les juges n'ont pris aucun risque: ils ne se sont occupés ni des déclarations contradictoires du ministère de la Guerre, ni de la responsabilité générale des Etats en guerre de l'OTAN et ils s'en sont tenus à l'opinion dominante. Ils sont ainsi restés en deçà des principes du droit tribal islamique afghan selon lequel – c'est d'ailleurs pareil pour le «*Sachsenspiegel*» et le «*Talion*» – un meurtre ne peut être expié que par une réparation adéquate.

On a tout simplement ignoré les dix morts et les vingt-sept blessés graves, si bien que les citoyennes et les citoyens de Varvarin ont décidés d'en appeler à la Cour suprême constitutionnelle.

Que s'est-il passé le 30 mai 1999? A Varvarin, comme dans presque toute l'Europe, cette journée de printemps avait commencé radieuse. Dès l'aube, les pêcheurs à la ligne s'étaient retrouvés au bord de la rivière. C'était jour de marché et il y avait une procession à l'occasion de la fête de la Trinité. A midi, la ville située autour du pont à une voie, construit à titre de réparations par les Allemands après la Seconde Guerre mondiale, était en pleine activité. La lycéenne et fille du maire *Sanja Milenkovic*, 15 ans, passait sur le pont avec ses deux amies *Marina Jovanovic* et *Marijana Stojanovic*.

Attaque meurtrière contre des civils

Marina Jovanovic, qui a comparu devant le tribunal de Karlsruhe en tant que partie lésée, raconte le moment le plus atroce de sa vie: «A treize heures, nous revenions toutes joyeuses de l'église et du marché et pour rentrer déjeuner dans le quartier de *Donji Katun*, nous avons passé le pont. Nous étions déjà près de l'autre rive et nous ne nous dépêchions pas car c'était une magnifique journée ensoleillée de mai. Tout à coup, nous avons entendu un sifflement. Un impact terrible nous a projetées en l'air et j'ai entendu les cris de mes amies. Nous avons senti une chaleur terrible, j'ai eu l'impression de me désintégrer tandis que je planais dans l'air.»

Marina est tombée avec le pont, elle a perdu connaissance pendant quelques minutes, puis elle a vu tout d'abord sa main ensanglantée, elle a entendu les appels au secours de Marijana et n'a plus perçu que la pile centrale du pont devant elle. Sa jambe droite était fracassée en dessous du genou, elle semblait ne plus être reliée à son corps que par la chair. Elle était couchée sur le chemin pour piétons du pont incliné, comme les deux autres jeunes filles.

Sanja semblait être très grièvement blessée. Elle avait la main sur sa poitrine et voulait dire quelque chose, mais n'y arrivait pas. Elle respirait difficilement. Après le premier impact, elle était assise, tournant le dos à la balustrade du pont, à un ou deux mètres. Environ cinq minutes après, les avions sont revenus. Elle a vu leur trace et le missile qui fonçait sur elle. Tout à coup, elle a glissé vers le bas et a perdu connaissance. Elle était suspendue, la tête dans l'eau. Marina a rampé vers elle pour lui maintenir la tête hors de l'eau. Elle rampait avec ses coudes parce qu'elle ne pouvait pas se servir de ses jambes et appelait au secours. Elle portait un sac à dos qui lui a probablement sauvé la vie car un obus d'un kilo l'avait atteinte. Elle en a sorti une bouteille d'eau, a mouillé le visage de Sanja évanouie. Il lui semblait que son amie lui souriait. Marina était dans l'eau jusqu'au hanches, elle pouvait à peine résister au fort courant et elle avait peur que sa jambe ne se sépare tout à fait de son corps. Elle a fini par ressortir de l'eau.

Marijana, elle aussi grièvement blessée, essayait de se mettre debout en s'accrochant à la balustrade lorsqu'elle vit un os sortir de son bras et les forces l'ont abandonnée. Lors du deuxième impact, elle a vu Sanja glisser vers le bas. Il faisait sombre, l'air était étouffant, les yeux brûlaient et les deux amies se sont évanouies plusieurs fois. Le pont effondré a fait monter l'eau et les deux filles se sont retrouvées dans la rivière. Marijana avait de plus en plus peur, peur pour Sanja mais aussi pour elle-même parce qu'elle ne savait pas nager. Marijana a vu son amie Marina ramper vers Sanja avec sa bouteille d'eau pour lui laver le visage et la faire revenir à elle. Toutes les deux appelaient au secours et criaient: «Occupez-vous de Sanja!»

La deuxième attaque tue huit secouristes

Lorsque les premières roquettes atteignirent le pont, la panique s'empara des 3500 personnes qui se trouvaient au marché et tout suite ce fut le chaos dans les rues. Certains criaient: Allons nous-en vite! Ils vont revenir! D'autres criaient qu'il y avait trois jeunes filles sur le pont détruit et qu'une auto rouge était tombée à l'eau. D'autres se sont montrés moins égoïstes, par exemple Milan Savic. Il a traité ses amis du café de lâches: «Nous devons aller secourir les blessés!» Sa décision de sauver des êtres humains a coûté la vie à cet homme de 28 ans et à sept autres secouristes, dont le prêtre Milvoje Ciric.

Il y eut alors une deuxième attaque du pont déjà entièrement détruit. Sanja n'avait aucune chance de survivre à cause de ses graves blessures. Elle est décédée quelques heures plus tard, sous les yeux de sa mère, à l'hôpital. Marijana restera infirme à vie. Marina, qui fait des études de médecine à Belgrade, est toujours torturée par une quarantaine d'éclats d'obus restés dans son corps et qui ne peuvent être opérés. Elle dit: «Depuis ce jour-là, je ne suis plus une personne jeune et insouciant. Je ne puis m'empêcher de penser à ces événements atroces.»

Des Tornados allemands ont participé aux attaques

Devant tous les tribunaux, du Tribunal de grande instance de Bonn à la Cour suprême

constitutionnelle en passant par la Cour d'appel de Cologne, les représentants du gouvernement fédéral ont nié la participation de l'armée de l'air allemande à l'attaque du pont de Varvarin. Ce qui était pour le moins très contestable, car des Tornados ECR allemands ainsi que les Tornados de surveillance qui ont filmé les cibles ont décollé 484 fois d'Italie pour des opérations en Yougoslavie. Lors de ces opérations, les bombardiers ECR ont tiré à eux seuls 244 roquettes AGM-88-Harm qui coûtent 200 000 dollars pièce. A propos des attaques des Tornados allemands, le commandant d'escadrille A. Schulte (nom modifié) a déclaré devant la Commission de la défense du Bundestag: «Nous avons tiré 8 roquettes par vol [...]. Ensuite le monde s'est réveillé et a tiré sur nous.»

Mais, même si des pilotes de la Bundeswehr n'ont pas participé aux bombardements, l'Allemagne est, au titre de la responsabilité générale, coresponsable de ce qui s'est passé à Varvarin. En réalité, dans la machine de guerre moderne, les tâches sont partagées à un très haut degré. Ainsi, la mission des Tornados de surveillance de l'armée de l'air allemande était de filmer avec des caméras à infrarouge de 60 mm les cibles à bombarder au Kosovo et dans l'arrière-pays serbe. Les vidéos des cibles étaient ensuite exploitées et transmises pour être entrées dans les systèmes électroniques guidés par GPS puis transmises aux bombardiers d'autres Etats de l'OTAN. C'est à l'aide de ces vidéos que les équipages des bombardiers visaient leurs cibles.

Les premières déclarations de l'OTAN après l'attaque selon lesquelles il s'agissait, pour le pont de Varvarin, d'une cible secondaire que les pilotes avaient choisie eux-mêmes, a été réfuté par la suite, car dans des documents de l'OTAN du 31/10/1999, qui contiennent une carte intitulée «strategic targets» et une liste d'objectifs, on trouve l'indication «highway-bridge Varvarin». Ce «highway-bridge» avait déjà été classé cible de bombardements avec onze autres dans toute la Serbie. Seulement à Varvarin, elle n'existait pas. Il n'y avait là que le pont à une voie qui relie un quartier de la ville à l'autre. Cela, même le juge Sonnenberg du Tribunal de grande instance de Bonn l'avait compris. On n'a pas besoin d'être militaire pour exclure ce pont des «strategic targets».

Pour activer le déclencheur, il faut un grand effort sur soi

Des experts supposent que l'objectif était en réalité situé à 15 kilomètres de Varvarin: un pont toujours intact de l'axe routier à quatre voies qui mène de Belgrade au Kosovo, et non pas le pont destiné uniquement au trafic local et sans signification militaire de la petite ville de Varvarin. S'agissait-il d'une erreur?

D'après un des pilotes de l'escadrille de surveillance, il faut toujours faire un grand effort sur soi pour activer le déclencheur des missiles anti-radar dans les ECR ou le déclencheur de la caméra. Car c'est avec cela que les pilotes des Tornados de la Bundeswehr ouvrent la voie aux escadrilles d'attaque. Ce pilote dit être très touché par le fait qu'il a fort probablement contribué - du moins indirectement - à tuer des êtres humains.

L'expert militaire et lieutenant-colonel *Jürgen Rose* n'en doute pas, mais il réfère à la doctrine de guerre aérienne des 5 cercles de l'US Air Force, utilisée par l'OTAN, d'après laquelle la cible *population civile* est prioritaire par rapport aux cibles militaires de l'ennemi. Avons-nous donc, au niveau des généraux allemands, participé à une guerre aérienne contraire au droit international?

L'OTAN, qui seule pourrait apporter un éclaircissement, se tait toujours. Les plans d'opérations qui existent sans doute restent un secret militaire. Pourquoi? L'Alliance a

repoussé toute accusation d'avoir violé le droit international humanitaire. Néanmoins, elle admet qu'il y a eu des événements tragiques qui n'étaient certainement pas inévitables. A ce sujet, le général de l'armée de l'air allemande Walter Jertz, ancien pilote de combat et porte-parole de l'OTAN pendant la guerre du Kosovo, écrit dans son livre «Im Dienste des Friedens – Tornados über dem Balkan» (Au service de la paix – des Tornados au-dessus des Balkans): «À côté des usines et des infrastructures, les guerres techniques du XXe siècle endommagent et détruisent volontairement également des habitations et des hôpitaux, souvent sur une grande échelle, afin de briser le moral de la population.»

Reste à espérer que l'affaire «Varvarin» portée devant la Cour suprême constitutionnelle fédérale de Karlsruhe, permettra de réfuter l'affirmation du gouvernement fédéral *Schröder/Fischer* selon laquelle il a été entraîné dans la guerre du Kosovo par le gouvernement *Clinton*. D'après *l'International Herald Tribune*, le vainqueur des élections Gerhard Schröder a déclaré à Washington, encore avant sa visite auprès du président Clinton en compagnie des députés *Vollmer* et *Verheugen*: «Personne, et surtout pas le président de la Yougoslavie, ne doit espérer que nous suivrons une politique moins déterminée que le gouvernement précédent.»

Le gouvernement rouge-vert voulait la guerre

D'après *Matthias Künzel* dans *Der Weg in den Krieg*, le gouvernement allemand désigné, mais pas encore en fonctions, a donné son accord à l'entrée en guerre avant le vote du Bundestag du 16 octobre 1998. En effet, il voulait absolument être pris au sérieux sur la scène internationale pour obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité. Aux braves députés du Bundestag de la précédente législature (1994-1998), aux médias et à l'opinion publique allemands, la participation à une guerre civile qui allait sans doute être brutale entre les Serbes et les Albanais, avec des deux côtés des populations chassées, a été «vendue» comme une croisade en faveur des droits de l'homme. La télévision publique, en particulier, a réagi avec une obéissance empressée. Le fait qu'il n'y ait jamais eu de documentaire sur les 2000 victimes civiles des bombardements du côté serbe frise l'autocensure.

Bien que l'Allemagne ait signé les textes du droit international humanitaire, les spécialistes discutent encore de la conformité au droit international de la guerre contre la Yougoslavie. Il est cependant manifeste que les bombardements de la campagne serbe, et notamment du pont de Varvarin, étaient disproportionnés. A ce sujet, le professeur de droit *Reinhard Merkel* a déclaré après la guerre du Kosovo devant *l'Evangelische Akademie* d'Arnoldshain: «Celui qui veut secourir quelqu'un en sacrifiant la vie de tiers qui n'y sont pour rien, alors qu'il aurait pu l'éviter en prenant lui-même des risques, suit une maxime méprisable. De plus, il trahit la norme à laquelle il se réfère pour agir. Je crains que l'histoire ne garde en mémoire non seulement les horreurs commises par Monsieur *Milosevic*, mais aussi celles perpétrées par ses adversaires.»

Traduction Horizons et débats.

La source originale de cet article est [Horizons et Débats, 7e année no 5](#)

Copyright © [Hans Wallow, Horizons et Débats, 7e année no 5](#), 2007

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca